



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON

FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT ; ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

REGLEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

Un forfait annuel d'un montant de 6€ (de septembre à septembre) est nécessaire pour profiter des temps d'accueil en période périscolaire et pendant les vacances. Une facture sera transmise par courrier à la famille pour règlement. Un tarif échelonné sera appliqué pour les activités payantes selon le type d'activité et le quotient familial.

Le règlement qui suit est applicable à toute personne se trouvant dans l'enceinte de la Maison des Jeunes, aux abords et à l'extérieur dans le cadre d'activités organisées par la MDJ.

La MDJ est un lieu de détente, convivial, permettant et favorisant l'émergence d'activités et de projets.

L'accès à la MDJ est libre, gratuit (hors sorties et repas), ouvert aux jeunes de 6ème et plus, mais conditionné par une inscription annuelle (de début septembre à fin août) comprenant les renseignements sanitaires obligatoires. Les enfants de CM2 peuvent s'inscrire en cours d'année à partir de janvier. Les jeunes majeurs sont tolérés sous réserve de se plier aux mêmes règles que les mineurs.

Exceptionnellement, lors d'actions initiées par le CCE, la tranche d'âge sera étendue aux CM1/CM2.

Chacun se doit de respecter les autres personnes, mais également les locaux, le matériel mis à disposition :

- Interdiction de fumer, de « vapoter » à l'intérieur de la MDJ, des cendriers sont prévus à l'extérieur.
- Interdiction d'apporter ou de consommer de l'alcool, de la drogue et toutes substances interdites par la loi.
- Interdiction de consommer des boissons énergisantes.
- Respect des personnes (les jeunes, les animateurs, le personnel d'entretien ainsi que les passants) : aucune agression physique ou verbale ne peut être acceptée.
- Respect des idées et des opinions.
- Respect du matériel : toute dégradation met en cause la responsabilité de chacun (pour les mineurs, celle de leurs parents ou responsables légaux). Le jeune s'engage à remplacer le matériel qu'il a cassé.
- Le prêt de matériel est possible sur demande auprès de l'animateur : le jeune s'engage à restituer le matériel dans son état initial et dans les délais convenus avec l'animateur et le cas échéant, de remplacer le matériel qu'il a cassé.
- Respect d'un certain volume sonore permettant aux personnes de parler et prenant en compte le voisinage.
- Autorisation d'utiliser le matériel : sono, choix de la musique, billard, consoles de jeux ...
- L'entretien de la MDJ est aussi à la charge des utilisateurs (vaisselle, nettoyage suite aux activités de bricolage...).
- Des horaires d'ouverture sont établis, et devront être respectés : **le mercredi de 14h à 18h**, le vendredi de 14h à 18h (sur demande au bureau jeunesse) pour les + de 16 ans et de 16h à 18h pour les - de 16 ans, **le samedi de 14h30 à 18h** et pendant les vacances en fonction du programme des activités. En cas de nécessité, le responsable peut prendre la décision de garder, exceptionnellement, la MDJ fermée.
- L'équipe d'animation et la mairie déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les sorties et activités à l'extérieur de la MDJ :

- Un effort est fait pour que le budget des activités proposées soit étudié au plus juste, afin de ne pas pénaliser les familles qui y inscrivent leurs jeunes. Toute personne qui s'inscrit à une activité, s'engage vis-à-vis du groupe et le règlement est dû, même en cas de désistement, sauf raison médicale.
- Prévenir au plus tôt les animateurs aux 06.26.75.44.11 en cas de désistement ou absence à une activité prévue.
- Les règles de vies collectives énoncées plus haut s'appliquent également dans le cadre de ces activités.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour toutes les activités payantes, soirées et activités hors de Sulniac. Cette autorisation doit être fournie avant le départ pour l'activité.

Le non respect de ce règlement par un jeune entraînerait, pour celui-ci une exclusion de la MDJ, voire la fermeture de celle-ci, si son bon fonctionnement était perturbé. La MDJ est un lieu de vie collective qui nécessite certains efforts : tolérance, règle de vie, respect des autres

Le respect de ces règles permettra à la MDJ d'être un lieu convivial et de détente, mais aussi un point de départ pour la réalisation d'activités et de projets.

- Un code individuel confidentiel (identifiant/mot de passe) sera fourni sur demande à chaque jeune pour se connecter à la connexion Wifi du local.

IDENTIFIANT : _____

MOT DE PASSE : _____

Date et signature du jeune précédée de la mention « lu et approuvé » :

Personnes à contacter en cas d'urgence :

NOM/Prénom : _____

Adresse : _____

Tél fixe : _____

Portable : _____

NOM/Prénom : _____

Adresse : _____

Tél fixe : _____

Portable : _____

Justificatifs nécessaires au calcul du tarif des activités selon votre Quotient Familial (QF):

2 possibilités :

- Fournir une attestation de QF de moins de 2 mois

Ou

- Autoriser les services de la commune de Sulniac à utiliser l'application internet « CDAP » (Consultation des Dossiers Allocataires par les Partenaires) afin de consulter mon QF via mon numéro d'allocataire CAF (Pour les allocataires CAF)

N° d'allocataire CAF :

Tarifs 2024 (détail consultable à la MDJ / site de la Mairie / bulletin municipal):

Afin de participer aux activités de la MDJ (gratuites et/ou payantes) une participation annuelle de 6€ par personne doit être versée (valable de septembre à septembre).

Pour les activités payantes, le tarif est fixé selon le quotient familial (6 tranches de 0 à > 1301,00€) et selon le niveau de l'activité + un tarif unique pour les extérieurs à la commune:

Niv 1 : Activités sportives ou culturelles encadrées de 2h ou des activités gratuites à la journée (sortie plage, pêche...) de 2,15€ à 3,40€ selon QF / Ext : 4,60€.

Niv 2 : Sorties avec entrée payante (piscine, cinéma, patinoire, bowling,...) de 6,31€ à 7,27€ selon QF / Ext : 9,87€.

Niv 3 : Activités sportives ou culturelles encadrées à la ½ journée, de 7,57€ à 9,34€ selon QF / Ext : 12,71€.

Niv 4 : Activités sportives ou culturelles encadrées à la journée, de 14,50€ à 16,91€ selon QF / Ext : 23,00€.

Niv 5 au 12: - Activités ou stages avec intervenant extérieur (danse, musique, théâtre, graff...)

- Sorties payantes sur 1 ou plusieurs journées avec ou sans intervenant extérieur (Parcs d'attractions, match de football,...)

Repas : de 3,40€ à 4,06€ / Ext 4,39€

Tarifs séjours 2024 :

3 nuits/ 4 jours de 111,65€ à 142,98€ selon QF / ext 219,98€ (séjour Passerelle 10/12 ans)

4 nuits/ 5 jours de 139,56€ à 178,72€ selon QF / ext 274,98€ (séjours 10/14 ans et 14/17 ans)

Modes de règlement : prélèvement automatique via portail famille (fournir un RIB à déposer en mairie) / chèques, espèces, bons CAF ou chèques vacances à déposer en mairie.

La Caf, la MSA et le Conseil Général versent des aides financières au gestionnaire pour le fonctionnement de la MDJ afin de réduire le coût facturé aux familles.

Je soussigné(e)..... représentant(e) légal(e) du jeune

- Autorise les services de la commune de Sulniac à utiliser l'application internet « CDAP » afin de consulter mon QF via mon numéro d'allocataire CAF
- Autorise mon enfant à participer aux animations communales ou intercommunales encadrées par les animateurs communaux du territoire sous réserve du respect de la législation en vigueur.
- Autorise mon enfant à quitter seul le lieu de l'activité à la fin de celle-ci.
- N'autorise pas mon enfant à quitter seul le lieu de l'activité, mais avec une des personnes indiquées ci-dessus.
- Autorise mon enfant à utiliser **les transports en commun** ou les voitures de particuliers (dans le cadre de co-voiturage) pour se rendre sur les lieux d'activités.
- Certifie avoir pris connaissance de tous les éléments de ce document et du **projet pédagogique** de la MDJ de Sulniac consultable à l'accueil MDJ ou sur le site de la mairie.
- Certifie avoir pris connaissance avec mon enfant du **règlement intérieur** de la MDJ ci joint.
- N'autorise pas l'utilisation de **photos de mon enfant** dans le cadre d'expos jeunesse / activités spécifiques (ex : réseaux sociaux de la MDJ, presse).

Fait à, le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



santé
famille
retraite
services



Service Jeunesse / Mairie de Sulniac

Ruelle de La Grange

56250 SULNIAC

06.26.75.44.11 (<http://www.sulniac.fr/accueil/actualites>)



N° AGREMENT de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : **0560240CL000123**

FICHE D'INSCRIPTION
MAISON DES JEUNES (6 rue des Ecoles)
ANIMATION 10-17 ANS
Année scolaire 2023/24

Cadre réservé
à l'administration

- Test piscine
- Infos sanitaires
- P.A.I
- Portail famille
- Forfait annuel
- RIB

Nom du jeune : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____

N° sécurité sociale : _____

Adresse : _____

(R.I.B obligatoire pour les jeunes extérieurs à la commune et inscriptions camps/bivouacs)

Etablissement scolaire / classe : _____

Tél du jeune : _____

Parents ou responsable légal :

(Veuillez svp indiquer **lisiblement** les différentes coordonnées du père et de la mère)

Nom du père : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél fixe : _____

Portable : _____

Tél. travail : _____

Mail : _____

Nom de la mère : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél fixe : _____

Portable : _____

Tél. travail : _____

Mail : _____

J'autorise le service enfance jeunesse de Sulniac à m'informer des animations enfance jeunesse prévues au cours de l'année par courriel en respect de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Je peux à tout moment annuler mon accord en vous prévenant par courriel ou par courrier. Oui Non